

DANGERS NATURELS FICHE CARTE SYNTHETIQUE DES DANGERS NATURELS (CSD) ALL-18

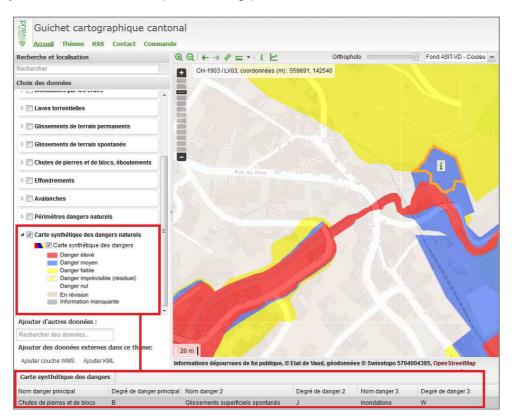
Définition La carte synthétique des dangers naturels (CSD) résume la situation globale de dangers, tous aléas confondus et cumulés d'un secteur.
Emprise
Utilisation
La carte synthétique des dangers (CSD) représente le degré de danger le plus élevé en compilant l'ensemble des cartes de dangers (CDN) des différents aléas naturels. Elle offre ainsi une vision simplifiée de la situation
de danger : il faut donc l'utiliser avec prudence.

Lecture et marche à suivre (pour un secteur ou en un point donné)

- Présence de danger élevé (Rouge, R), moyen (bleu, B), faible (jaune, J) ou imprévisible (H, hachuré jaune et blanc): exposition à un ou plusieurs dangers naturels, indiqués dans la barre explicative en bas de page. Se référer aux cartes de dangers naturels (CDN) par aléa détecté.
- Présence de danger nul (blanc, W) : exclure la présence de danger.
- Présence d'un périmètre de dangers Z « en révision » : Le canton se tient à disposition pour renseigner les personnes intéressées sur la nature de la révision en cours.

Attention: La carte synthétique des dangers naturels est activée par défaut sur le guichet cartographique cantonal

Exemple pour le secteur sélectionné (contour orange)





DANGERS NATURELS	FICHE
CARTE SYNTHETIQUE DES DANGERS NATURELS (CSD)	ALL-18

Dans l'exemple ci-dessus, le degré de danger principal concerne les chutes de pierres et de blocs. Il s'agit d'un degré de danger moyen (bleu, B), visible sur la carte.

Néanmoins, d'autres aléas ont été étudiés et font également l'objet d'une carte de danger naturel : le danger de glissement de terrain spontané de degré faible (jaune, J) et le danger d'inondation de degré nul (blanc, W). Pour rappel, seul le danger moyen des chutes de pierres et blocs est visible, puisqu'il correspond au danger le plus important.

Les cartes de dangers naturels pour les chutes de pierres et les glissements spontanés doivent être activés l'une après l'autre, afin d'obtenir plus d'informations sur la classe de danger et la présence éventuelle d'une carte avec mesures (CAM) notamment.

Pour tout projet dans ce secteur, la bonne prise en compte des risques énoncés doit être justifiée. Des mesures de protection pourront être demandées.

Documents de référence disponibles sous https://www.vd.ch/themes/environnement/dangers-naturels/documentation/:

- Vade-mecum, 2014
- Guide de lecture du guichet cartographique cantonal, thème « dangers naturels », 2018